



## COMPTE-RENDU DU CTL DU 21 DÉCEMBRE 2020

Initialement convoqué le 7 décembre mais boycotté par l'intersyndicale, ce CTL se tient sur seconde convocation.

### **I) Mise en place au 01/01/2021 de la Paierie de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) (pour avis)**

Le siège de la CEA sera situé à Colmar, un AFIP en prendra la tête. L'actuelle paierie du Bas-Rhin deviendrait une antenne jusqu'au 31 août. Il n'y a pas de changement matériel.

Si les agents affectés dans le Bas-Rhin veulent suivre leur mission, ils bénéficieront d'une priorité sinon ils devront participer au mouvement de mutation locale. S'ils suivent la mission, ils deviendront des agents du Haut-Rhin mais disposeront, à la disparition de l'antenne, d'une priorité pour le mouvement local du Bas-RHIN (engagement de la Centrale).

A ce jour, les collègues du Bas-Rhin ne se sont pas encore prononcés sur leurs souhaits, ce qui laisse craindre une surcharge de travail pour les collègues du Haut-Rhin qui connaissent déjà une situation dégradée.

Pour le moment, le nouveau service reste installé dans les locaux de l'actuelle paierie départementale mais un nouveau local est d'ores et déjà recherché pour accueillir l'effectif total de cette nouvelle paierie.

Pour les représentants FO-DGFIP68, cette mise en place découle directement d'un choix politique, la direction ne faisant qu'une gestion des conséquences imposées, il n'y a donc pas matière à se prononcer et nous nous sommes abstenus.

### **II) Centralisation du traitement des demandes de quitus fiscal sur le SIE de Colmar et le SIE de Mulhouse à compter du 01/01/2021 (pour avis)**

C'est une pure question d'organisation interne des services, les représentants FO-DGFIP68 se sont abstenus.

### **III) Gestion des horaires de travail dans les structures mises en place ou réorganisées au 01/01/2021 (SGC Altkirch, SIE Mulhouse, SIP Colmar, Trésorerie Mulhouse Sud Alsace GH, Trésorerie Colmar EHP, Paierie de la CEA) (pour avis)**

Ce point s'impose dans la continuité des réorganisations NRP présentées aux cours de derniers CTL.

Les représentants FO-DGFIP68 ont exprimé leur opposition à cette réforme et ne souhaitent pas brouiller leur position au travers de votes sur des points de détail induits.

De plus, les représentants des personnels, exceptée la CFTC, se sont interrogés sur l'absence de présentation de ces nouveaux horaires, informations toujours présentées jusqu'alors pour ce type de consultation. À l'issue d'une suspension de séance, à défaut d'urgence de mise en place et afin de pouvoir exprimer un vote éclairé, ils ont demandé le report de ce point au prochain CTL pour laisser le temps à la direction de transmettre des documents de travail complets

Pour la direction, cette demande n'est pas justifiée et passe au vote.

Excepté la CFTC, les 4 autres organisations syndicales ont refusé de voter.

### **IV) Participation de la DDFIP aux espaces France services labellisés à l'automne 2020 situés à Muntzenheim, Ottmarsheim, Mulhouse Drouot, Mulhouse Coteaux, Masevaux, Saint-Amarin (pour avis)**

Pour les représentants FO-DGFIP68, ce point a déjà été présenté et soumis au vote lors du dernier CTL et est donc sans objet.

C'est toutefois l'occasion de réitérer notre demande de plan et de DUERP.

Cela a également été l'occasion de rappeler que cette réforme avait pour ambition un resserrement du maillage social mais qu'en pratique il n'y avait que du distanciel, ce qui ne faisait qu'accroître/confirmer notre crainte quant à la pérennité de ces nouveaux-pseudos point d'entrée...

La direction ne réagissant pas à notre remarque de doublon de présentation, nous avons, comme lors du dernier CTL, voté contre ce point.

## **V) Bilan formation professionnelle 2019 – Plan local de formation professionnelle 2020 (impacté par contexte COVID-19) (pour information)**

Ce point est présenté par obligation mais est très clairement sans intérêt car trop tardif en raison de la crise sanitaire. Le directeur, parfaitement en accord, s'est prononcé pour une présentation idéale au plus tard à la fin du premier trimestre.

Cela aura toutefois permis aux représentants des personnels de réaffirmer leur critique à l'encontre de certaines e- formations facilement vantées et imposées mais qui sont inadaptées par nature (« e-formation pour apprendre à suivre une e-formation » : une aberration !), par manque de lieu dédié.

Sur l'inscription forcée, de laquelle le taux d'absentéisme découle forcément, les représentants FO-DGFIP68 ont interrogé la direction pour avoir des explications complémentaires. Sur ce point, le directeur a reconnu qu'il y avait des progrès à faire pour mieux cibler les inscriptions en fonction des besoins.

Et parce qu'à FO, on n'a pas pu s'en empêcher, on s'est permis de faire acter qu'il était navrant de constater que les réunions à plus de 6 étaient impossibles pour les formations en présentiel comme pour le dialogue social mais pas pour exercer les missions dans les services ni pour rencontrer le préfet ou un ministre...

## **VI) Bilan de la campagne d'évaluation professionnelle 2020 (sur la gestion 2019) (pour information)**

A l'identique du point précédent, cette présentation tardive est sans intérêt.

## **VII) Questions diverses**

### **A) L'application du règlement intérieur**

Ce point est inscrit à l'ordre du jour à la demande des représentants FO-DGFIP68 dans la continuité des derniers CTL au sujet des consultations des acteurs de prévention et de nos intentions de consulter la Centrale (cf. nos comptes-rendus précédents).

On savait qu'on avait prononcé la formule magique !

Sans que nous ayons besoin de prendre la parole, le directeur ne reconnaît naturellement pas que nous avons raison mais nous informe que dorénavant les acteurs de prévention seront systématiquement convoqués pour toute réorganisation NRP et opérations induites.

### **B) Les distances retenues pour le calcul de la prime NRP**

Là encore, c'est la suite de notre intervention au dernier CTL.

Donc, on avait raison, le site utilisé par les agents était bien accepté par la Centrale mais, hop un lapin sorti du chapeau : la distance présentée sur le site tiendrait compte de travaux/déviations qui n'existeraient plus au 01/01/2021, date d'entrée en vigueur du NRP pour Saint Louis. La Centrale a donc décidé que les distances seraient calculées à compter du 01/01/2021.

Affaire à suivre...

### **C) Déménagement vers MILUPA**

Outre le fait qu'on attendait toujours les plans promis au dernier CTL, les représentants FO-DGFIP68 ont précisé que ce déménagement, tellement facile/anodin d'après la présentation qui nous avait été faite, a pris du retard par rapport au cadencement prévu et a été très mal organisé. Les collègues, certes dotés d'ordinateurs portables n'ont pas eu de téléphone, pas d'internet (donc pas de mopieur) et certains se sont retrouvés devant porte close parce qu'ils n'avaient pas été informés de la mise à disposition des badges d'accès au lieu du digicode communiqué.

Le directeur et son adjoint semblaient découvrir ces aléas et ont indiqué qu'ils se renseigneraient auprès de la BLIC. (NDLR : nous savons que rien ne sera officiellement reconnu sur cette mauvaise organisation mais nous sommes convaincus que la visite de ce service, effectuée par le directeur suite à cette instance, démontre une volonté de « réparer » auprès des agents concernés).

### **D) Utilisation des véhicules de service**

Les représentants FO-DGFIP68 ont interrogé la direction sur d'éventuelles modifications quant aux modalités de réservation des véhicules de services.

Ils ont été étonnés de constater qu'un service implanté à Colmar avait réquisitionné tout un mois le seul véhicule de Dollfus pour ne s'en servir que très rarement et alors qu'il y avait plusieurs véhicules disponibles à Colmar. De plus, ce véhicule n'a pas été restitué alors qu'il était réservé par un agent.

Le directeur ne disposant pas d'information et aucun représentant de la BLIC n'étant présent, il s'est engagé à fournir une réponse au prochain CTL.

### **E) Coupure de chauffage prévue à Dollfus pour deux jours**

Les représentants FO-DGFIP68 ont interrogé la direction sur l'octroi d'éventuelles autorisations d'absence pour les agents qui ne pourraient exercer leurs missions à distance pendant ces deux jours de coupure de chauffage et qui ne pourraient décemment pas rester au bureau sans chauffage au début du mois de janvier dans un contexte sanitaire qui impose une aération régulière des locaux.

Si la direction a envisagé de recourir à l'installation de radiateurs électriques d'appoint, elle s'engage à procéder à un test en amont pour s'assurer de la qualité de chauffe. Si le résultat ne s'avère pas satisfaisant, elle n'hésitera pas à octroyer des autorisations d'absence.

### **F) Délai de route pour les agents concernés par les restructurations NRP**

Interrogée par les représentants FO-DGFIP68, la direction a confirmé que les agents concernés par les restructurations NRP pouvaient bénéficier des absences pour délai de route selon les règles classiques.

Elle a par ailleurs précisé que si cette absence ne peut être accordée dès le premier jour (1<sup>er</sup> janvier), elle pourra être positionnée ultérieurement au cours du mois en concertation entre les chefs de services et les agents en tenant compte des souhaits et des nécessités des services.

### **G) Bilan expérimentation flex-desk**

Les représentants FO-DGFIP68 ont indiqué que, malgré la magnifique présentation qui avait été faite, il semblerait que cette expérimentation ne satisfasse pas vraiment.

Afin de pouvoir en discuter franchement, ils ont demandé qu'un bilan de l'expérimentation soit fait.

En l'absence de représentant de la BLIC, le directeur n'a pas pu nous renseigner mais s'est engagé à le faire au prochain CTL.